

A 9435

06 SEP. 2010

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée
Capital : 14.320.000 euros
Siège social : 47, Quai du Verdanson - MONTPELLIER (34090)
RCS Montpellier 352 588 727

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 25 JUIN 2010

Le 25 juin 2010, les associés de la Société URBAT PROMOTION se sont réunis en assemblée générale mixte, 47, Quai du Verdanson - MONTPELLIER (34090), et ont pris les décisions suivantes :

« SIXIEME RESOLUTION (*Augmentation du capital social par incorporation de réserves*)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président, décide d'augmenter le capital d'une somme de 3 580 000 euros pour le porter de 14 320 000 euros à 17 900 000 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 143 200 actions de 100 euros à 125 euros chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION (*Modification des statuts*)

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles «Apports» et «Capital social» des statuts :

«ARTICLE 6 – Apports

Il est ajouté :

- Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 25 juin 2010, le capital social a été augmenté d'une somme de 3 580 000 euros par prélèvement sur les réserves et la valeur nominale des actions a été augmentée à hauteur de 125 euros.

«ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 17 900 000 euros. Il est divisé en 143 200 actions de 125 euros chacune, de même catégorie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L JCC

HUITIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

Pour avis

La société HC
Représentée par M. Alain DE CLAUSEL



Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 24/08/2010 Bordereau n°2010/1 514 Case n°19
Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Pénalités :

Ext 10293



EDDIE MLAMALI
Agent des impôts